



MOT DU MAIRE

Les membres du conseil municipal de Ste-Jeanne-d'Arc sont très heureux de transmettre à leurs citoyens la 1<sup>er</sup> édition du journal.

Ce journal contient plusieurs informations utiles concernant différents aspects de la vie dans notre municipalité. Vous y trouverez également les numéros de téléphone qui vous donneront accès aux différents services.

Il se veut un instrument pour vous permettre de connaître nos services afin que vous puissiez les utiliser davantage.

Nous voulons que vous puissiez avoir une bonne qualité de vie dans notre municipalité et pour cela nous cherchons aussi à bien vous informer.

Nous voilà rendu à l'étape d'informer la population par un journal municipal qui vous sera livré si possible **4 fois par année.**

Je profite aussi de cette première parution pour remercier et féliciter les bénévoles qui nous ont permis de nous doter d'une garderie municipale, d'un centre de conditionnement **et d'avoir collaboré au succès de la présentation** de la pièce de théâtre « Les secrets d'un Vieux-Moulin ». Je ne veux pas passer sous silence le travail des bénévoles du comptoir vestimentaire, ceux qui vont passer du temps avec nos aînées, ceux qui travaillent au sein des organismes et des comités **et tous ceux qui œuvrent à améliorer notre qualité de vie dans notre très beau village.**

À vous tous **MERCI MERCI ET MERCI !**

**Yvan Pilote et le Conseil Municipal**

Evolu-Vie

Le comité Des Bénévoles Des Aînés de Ste-Jeanne-d'Arc a monté le Projet à Deux Volets en 2009 avec la collaboration du CLSC.

Le premier volet: Évolu-Vie, vise à une rencontre de groupe par mois (3ième mardi sauf décembre 1er mardi) à 13h30 au Centre Communautaire, ayant pour but de briser l'isolement des aînés en leur procurant l'occasion de rencontrer d'autres personnes et qui comprend:

- a) Informations données sur divers sujets, avec ou sans invité.
- b) Activités diverses jeux;
- c) Recettes à faire et À partager;
- d) Récits de faits vécus, marquants, impressionnants;
- e) Photos.

Le deuxième volet: (Visite Amicale) consiste à développer le service des rencontres au domicile des aînés ayant besoin d'accompagnement: exemple 2 heures aux deux semaines afin de:

- a) Briser leur solitude;
- b) Diminuer leur anxiété;
- c) Permettre de partager leurs joies, peines et inquiétudes et même leur suggérer une personne ressource, y donnera suite à sa convenance;
- d) Participer à une activité, comme jouer à un jeu de société, de cartes....

Informations: Ghislaine Olivier prés. 418-276-5991  
 Brigitte Fortin v.prés. 418-276-0002  
 Noëlla Fortin dir. 418-276-0609  
 Micheline Tremblay secr. 418-276-3973

\*\*\*\*\*

**Offre d'emploi**



**Offre d'emploi :**      **Animateur d'activités récréatives**  
 Type d'emploi :      Contrat de 5 semaines (renouvelable à l'hiver)  
 Lieu de travail :      À Ste-Jeanne-d'Arc  
 Horaire :              Mardi et Jeudi de 18h00-20h00  
 Salaire:                10\$/heure

Envoie ton nom et tes coordonnées dès que possible avant le 15 novembre 2011 à Julie Desgagné, Superviseur MC Santé: Courriel: [mcsante.superviseur@gmail.com](mailto:mcsante.superviseur@gmail.com)  
Téléphone : 418- 276-1234 poste 3183

## Conseil municipal

Nous avons créé un site internet que vous pouvez découvrir au [www.stejeannedarc.qc.ca](http://www.stejeannedarc.qc.ca) et qui vous permet d'avoir diverses informations sur notre municipalité et aussi répondre aux exigences gouvernementales en ce qui concerne la publication de document.

## Service d'incendie

**Conseils de prévention et sécurité :**

- Procurez-vous des **avertisseurs de monoxyde de carbone** et de **fumée approuvés**
- Changer les piles
- Procurez-vous un extincteur polyvalent (ABC)
- Installez un thermomètre de tuyau de poêle pour obtenir la température requise
- Retirez régulièrement les cendres du poêle
- Utilisez un **contenant métallique** couvert pour disposer de vos cendres
- Éloignez le contenant des cendres de la maison
- Faire un plan d'évacuation

## Salle communautaire

**AVIS IMPORTANT  
LOCATION DE SALLE  
(PERIODE DES FÊTES 2012-2013)**

Les personnes ou organismes intéressés à louer une salle au Centre municipal pour la période des **Fêtes 2012-2013** (entre le 15 décembre 2012 et le 15 janvier 2013) sont **priés de donner leur nom au bureau municipal avant le 14 décembre 2011 à 15h00. Le tirage au sort aura lieu le mercredi 14 décembre 2011 à 15h30** devant les personnes intéressées à y assister.

Vous pouvez donner votre nom en téléphonant au **276-3166** pendant les heures de bureau.

Merci de votre collaboration,

MUNICIPALITE DU VILLAGE  
DE STE-JEANNE-D'ARC

**Comptoir vestimentaire:**

Mardi 13h00 à 15h00  
18h00 à 19h30

Resp.: Manon Hébert  
418-276-1643  
Manon Michaud  
418-276-5244

**Maigrir en santé**

Mardi 18h30 à 19h00

Resp: Henriette Leblanc  
418-276-3744

**Bibliothèque**

Mardi 18h00 à 19h30

Resp: Madeleine Tremblay  
418-276-5909

**Club de la Gaieté**

Pour information

Resp: Gilles Lambert 276-3744  
Jean Lalancette 276-2091

**A.F.É.A.S.**

Pour information

Resp. Monique Bouchard  
418-276-0939

**Zumba gold et fitness**

Lundi 17h45 à 19h30  
Mercredi 17h45 à 19h30

Resp: Heather Bolduc  
418-239-0032

**Evolu-vie**

Mardi 3ième du mois  
Salle communautaire

Resp: Micheline Tremblay 276-3973  
Brigitte Fortin 276-0002  
Noëlla Fortin 276-0609  
Ghislaine Olivier 276-5991

**Gymnase**

Information et inscription

Resp: Renée Lambert 276-8260  
Pauline Tremblay 276-3166

## Les Écocentres au service du citoyen

### Dépôt à l'arrière du centre municipal

Les bacs à l'arrière du centre municipal sont mis à la disposition des utilisateurs du Centre seulement. Si vous avez des matières récupérables, vous devez vous rendre à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini, 1001, 2e avenue Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1V3

## Matières acceptées à l'écocentre

- Ampoules recyclables : Types fluocompacts (torsadées) et tubes fluorescents.
- **Construction, Rénovation et Démolition (CRD)** : Bois naturel, peint ou traité, fenêtres, portes, gypse, plâtre, toilettes, céramique, bardeaux d'asphalte, laine minérale, isolants, composites de matériaux divers, palettes de bois, lavabos de céramique et de métal.
- **Huiles usées et huiles végétales** : Huiles, filtres, contenants et aérosols.
- **Matériaux granulaires** : Brique, béton, asphalte, gravats, roche, sable, granulats, pierre concassée, roc et terre non contaminée.
- **Matériel informatique et électronique**: Ordinateurs, cartouches d'imprimante, lecteurs DVD ou CD, magnétoscopes, téléviseurs, CD, DVD, etc.
- **Métaux ferreux**: Fer, laveuses, sècheuses, cuisinières, réfrigérateurs, poêles, contenants de peinture vides, fils électriques, cordes à linge, cintres, broche, rasoirs jetables.
- **Métaux non ferreux**: Aluminium, cuivre, plomb, zinc, etc.
- **Objets encombrants**: Divans, tables, chaises, petits et gros électroménagers, etc.
- **Objets réutilisables**: Appareils électriques et informatiques, bois, meubles, vélos, vaisselle, livres, jouets et articles de sport, etc.
- **Peintures**: Peintures et vernis d'usage domestiques (latex, alkyde, émail ou autres) peintures en aérosol.
- **Plastiques souples et rigides**: Bâches, auvents, toiles de piscine, toiles solaires, boyaux d'arrosage, revêtements de maison, mobiliers de patio, tuyaux en PVC, etc.
- **Pneus usés**: Pneus déjantés seulement (maximum diamètre intérieur de 24,5 pouces et maximum diamètre extérieur de 48,5 pouces).
- **Produits dangereux**: Cire, colle, combustible à fondue, varsol, antigel, aérosols (insecticide, huile, mousse isolante, Dream Whip, etc.) ajax, chlore, piles, peroxydes, pesticides, détarteurs, acide muriatique, eau de javel, drano, nettoyeurs, ammoniac, acides, bases, comburants, mercure, etc.
- **Propane et butane**: bonbonne de propane tout format (jusqu'à 30 lbs) brûleurs de camping, briquets au butane, aérosols, extincteurs, etc.
- **Résidus verts**: branches, troncs d'arbre, souches, arbustes, feuilles, résidus de jardinage, plantes et rognures de gazon.

Ste-Jeanne-d'Arc, le 7 novembre 2011.

Chers citoyens et chères citoyennes,

Conformément à l'article 955 du code municipal et l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, j'ai l'honneur de vous présenter un exposé général de la situation financière de la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc. En premier lieu, je vous informerai des résultats financiers pour l'exercice 2010, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations. Suivront les indications préliminaires des états financiers au 31 décembre 2011. Je vous donnerai également les orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations. Enfin et conformément à la loi, je vous soumettrai la rémunération accordée aux élus.

### **Derniers états financiers vérifiés**

Je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc pour la période budgétaire terminée le 31 décembre 2010. Les prévisions budgétaires non consolidées pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre 2010, s'élevaient à **1 056 225 \$**. L'excédent net des opérations non consolidées dégagé atteint un déficit de **41 862 \$** à la fin de l'exercice.

Le surplus accumulé consolidé au 31 décembre 2010 s'élève à **123 767 \$**.

Au cours de l'année 2010, la Municipalité a réalisé pour **1 769 177 \$** de dépenses en immobilisations.

L'endettement total net consolidé à la fin de l'année 2010 se chiffre à **2 045 828 \$**.

Le taux global de taxation pour la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc représente **1,4694 \$** par cent dollars d'évaluation.

### **Rapport des vérificateurs sur les états financiers**

La vérification des livres de la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc a été effectuée par la firme Mallette, SENCRL, comptables agréés. Ils ont procédé à la vérification de l'état consolidé de la situation financière de la municipalité. De l'avis des vérificateurs, les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 reflètent fidèlement la situation financière et les résultats des activités de la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

## Des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

En ce qui concerne le budget d'opération 2011 établi à 1 185 822 \$, nous prévoyons terminer l'année avec un excédent des revenus sur les dépenses. Le taux de taxe foncière générale est de **0,93 \$** du cent dollars d'évaluation et se répartit comme suit :

- Police S.Q. :	0,09	- Quote-part MRC :	0,10
- Protection incendie	0,15	- Générale :	0,59

Au courant de l'année, la municipalité a poursuivi les travaux de modernisation du système d'approvisionnement en eau potable. L'usine de filtration membranaire distribue une nouvelle eau traitée depuis le 25 octobre 2011. Les travaux de restauration au Vieux Moulin ont été complétés. Nous avons effectué des travaux d'amélioration et d'aménagement de locaux à l'École Gaétan Bonneau afin d'offrir un service de garderie municipale pour les élèves de l'école, un service d'équipement de conditionnement physique (GYM) et relocalisé le service du comptoir vestimentaire à l'étage. Des travaux d'amélioration de chemins et de ponceaux ont également été réalisés.

Actuellement 40 permis touchant la construction, la rénovation ou la démolition ont été émis : 5 pour des remises et des garages résidentiels, une vingtaine de permis pour des rénovations et quelques permis pour des installations septiques et des coupes de bois.

Le rôle d'évaluation imposable pour l'année 2012 (2<sup>e</sup> année du nouveau rôle triennal) est au montant de 58 518 000\$, une diminution de 115 700 \$ par rapport au rôle de 2011.

Je dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclu depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la municipalité. Cette liste est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

## Les orientations générales du budget de 2012

Le conseil municipal entend maintenir le taux de taxe foncière pour la prochaine année. Au niveau des taxes de services celles-ci devront être majorées pour tenir compte des investissements qui seront effectués en 2011.

L'amélioration et l'entretien des infrastructures municipales (aqueduc, routes, École Gaétan Bonneau, etc) feront partis des orientations du conseil et seront initiés et supportés par la présentation de demande d'aide financière dans des programmes gouvernementaux.

## Les orientations générales du programme triennal d'immobilisation 2012

Les investissements se feront en partie selon le programme de transfert d'une portion des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, du Programme national de la ruralité et autres programmes disponibles.

Les prévisions budgétaires 2012 seront faites par les membres du conseil au cours du mois de décembre. Quelques points seront particulièrement considérés dans les prévisions budgétaires :

- Travaux d'amélioration de certains chemins et bâtiments municipaux;
- Mise aux normes de nos infrastructures;
- Également des dossiers pilotés par la MRC et qui peuvent influencer la quote-part, tel que ; gestion des matières résiduelles, municipalisation des boues de fosse septique et schéma de sécurité civile.

## Rémunérations et allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité

Pour l'année 2011, la rémunération accordée au maire est de 4 215 \$ avec une allocation de dépenses de 2 107 \$. Pour leur part, les conseillers reçoivent une rémunération de 1 465 \$ chacun et une allocation de dépenses de 702 \$.

## Conclusion

En conclusion, je tiens à souligner que la santé financière de la municipalité se porte bien. Nous poursuivrons pour la prochaine année nos efforts afin de maintenir et améliorer les services à la population. Le conseil municipal se joint à moi pour remercier les employés municipaux et les bénévoles pour leur contribution tout au long de l'année.

**Yvan Pilote, maire**